Livret de l'étudiant

2017/2018

Un guide des Parcours Spécifiques au sein de l' IUT 1

. Etudiants à contraintes fortes pour raisons médicales ou handicaps
. Sportifs de haut niveau
. Artistes de haut niveau

Mission Parcours Spécifiques
IUT 1 de Grenoble
151, rue de la Papeterie – Domaine Universitaire
38402 Saint Martin d'Hères
Rez-de-Chaussée – Bureau C 004
Iut1.mps@univ-grenoble-alpes.fr
Tél. : 04 76 82 53 08
Fax : 04 76 82 53 26

Chargé de Mission : ***Pascal XAVIER***
Assistante : ***Martine ARDID***

Sommaire

Historique **3**

Objectifs **3**

L'équipe Mission Parcours Spécifiques **3**

Encadrement proposé **4**

1) Le correspondant parcours spécifiques **4**
2) Le tuteur **4**
3) Le parrain étudiant **4**
4) Suivi étudiants sportifs de haut niveau (SHN) **4**

Procédure d'intégration à la Mission Parcours Spécifiques **5**

1) La candidature à l'IUT 1 **5**
2) L'instruction du dossier Mission Parcours Spécifiques **5**
3) Radiation et perte du statut parcours spécifiques **5**

Les avantages d'un accompagnement par la Mission Parcours Parcours Spécifiques **6**

Le contrat pédagogique **7**

1) Modèle du contrat **7**
2) Programme d'aménagement des études **7**
3) Exemple **7**

Partenaires et contacts **8**

HISTORIQUE

Le monde universitaire est ouvert à tous les publics et dynamique. Les étudiants potentiellement intéressés par une adaptation de parcours de formation sont donc nombreux.
Depuis plus de trente ans, l'IUT1 de Grenoble accueille et assure le suivi d'étudiants ayant des contraintes extra-universitaires fortes, notamment des sportifs de haut niveau depuis l'année 2000.
En 2004, sur l'idée et l'impulsion du directeur de l'époque, Jean-Michel TERRIEZ, une Mission « Parcours Spécifiques » a été créée et a fait figure de pionnière en élargissant l'accompagnement vers la réussite à tous les étudiants ayant des contraintes fortes (sportifs de haut niveau, artistes, personnes en situation de handicap, cas médicaux …).
L' IUT 1 de Grenoble offre actuellement 8 spécialités de DUT du domaine industriel et communication et répond aux besoins nouveaux de qualification avec ses licences professionnelles.

OBJECTIFS

Accompagner, informer, orienter, accueillir.

La Mission Parcours Spécifiques propose un accueil et un accompagnement adaptés aux étudiants connaissant de fortes contraintes extra universitaires, de façon à faciliter leur accès à l'enseignement supérieur. Des aménagements du calendrier de formation, des modalités d'enseignement ou des épreuves notées sont ainsi possibles.
Ceci tient compte des difficultés inhérentes aux formations technologiques en termes d'accès et de disponibilité de matériels (Travaux Pratiques nombreux, mise en oeuvre de matériels techniques spécialisés, densité des heures de formation,...).

L'EQUIPE MISSION PARCOURS SPECIFIQUES

- **Pascal XAVIER :** Chargé de Mission
- **Martine ARDID** : Assistante

. Correspondants dans chaque département :

Génie Mécanique et Productique :	**Gustavo ARDILA RODRIGUEZ**
Génie Electrique et Informatique Industrielle :	**Yves LEMBEYE et Tanya MENEZ**
Réseaux et Télécommunications :	**Gérard FAYOLLE**
Génie Civil Construction Durable :	**Joseph LISI**
Mesures Physiques :	**Dominique ELOY**
Chimie :	**Anne BLANCHET**
Génie Thermique et Energie :	**Pantxo DIRIBARNE**
Métiers du Multimédia et de l'Internet :	**Pierre-Alain JACQUOT**

ENCADREMENT PROPOSE

1) Le correspondant parcours spécifiques :

Enseignant de l'IUT dans le département où l'étudiant est inscrit, il accompagne l'étudiant dans le déroulement de son cursus universitaire. A la demande de l'étudiant et en fonction des possibilités de l'équipe enseignante, il organise, entre autres, des cours de rattrapage, des cours de soutien et / ou des reports de contrôle des connaissances.

En résumé, il :

- Dirige les études « parcours spécifique »
- Met au point le contrat pédagogique
- Fixe l'emploi du temps
- Conserve le lien

2) Le tuteur :

Enseignant de l'IUT dans le département, il assure le suivi personnalisé de l'étudiant. Le suivi de l'enseignant tuteur portera sur les matières définies par le contrat pédagogique donnant lieu à évaluation pour l'année en cours. Cette fonction peut être cumulée avec celle de correspondant et dépend du nombre d'étudiant à accompagner.

En résumé, il :

- Crée le lien en tant qu'interlocuteur privilégié et s'assure de sa pérennité
- Assure un suivi régulier (présence, mail,…) auprès de l'étudiant
- Fait part des éventuelles difficultés rencontrées

3) Le parrain étudiant :

Selon le cas, un parrain étudiant peut être nommé pour répondre à un besoin précis :

- Prise de notes
- Aide à l'intégration
- Fonction de répétiteur …

4) Suivi étudiants sportifs de haut niveau (SHN)

Le statut particulier d'étudiant SHN ouvre droit à un suivi sportif personnalisé et à un accès privilégié aux infrastructures sportives de l'Université Grenoble Alpes :

- Musculation adaptée à la spécialité pratiquée
- Stretching
- Suivi diététique
- Préparation mentale pour la compétition
- Accompagnement médical.

En retour, l'étudiant s'engage à participer à la représentation et à la promotion de l'IUT 1 et de l'Université Grenoble Alpes dans le sport universitaire.

Compte-tenu du nombre d'heures de cours en présentiel dans les formations de DUT, il existe en outre, pour des sportifs qui ont un niveau légèrement inférieur à celui de SHN, le statut de « Sportif MPS de l'IUT 1 » qui ne donne pas droit à un suivi sportif aussi poussé mais qui permet néanmoins des aménagements pédagogiques en fonction des contraintes.

PROCEDURE D'INTEGRATION A LA MISSION PARCOURS SPECIFIQUES

1) La candidature à l'IUT 1

. POUR LE DUT

Elle s'effectue, comme pour tous les autres candidats par internet du 20 janvier au 20 mars (dates pour la rentrée 2017/2018) sur le site http://www.admission-postbac.fr. Lors de votre candidature, il faut signaler que vous avez des « contraintes fortes ». Sont concernés par ces contraintes les étudiants handicapés ou souffrant d'un problème de santé particulier, les étudiants artistes (musique, théâtre, etc …), les étudiants sportifs de haut niveau (figurant sur les listes arrêtées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports –SHN ou Espoirs- ou ne figurant pas sur ces listes mais évoluant à un niveau national).

Les candidatures sont examinées par la commission d'admission du (ou des) département(s) concerné(s) **seule(s) habilitée(s) à recruter un étudiant à l'IUT 1 de Grenoble.** Celle-ci n'a pas connaissance des contraintes fortes. Seuls les résultats scolaires sont pris en compte à ce niveau.

Pour les sportifs de haut, une candidature est obligatoire sur le lien suivant : https://www.univ-grenoble-alpes.fr/fr/grandes-missions/formation/amenagements-specifiques/etudiant-sportif-de-haut-niveau/candidature/. Le Département du Sport Haut Niveau de l'Université Grenoble Alpes, émet un avis quant à l'intégration à la mission parcours spécifiques des candidats en se basant sur leur niveau sportif puis, si le bachelier admis confirme son inscription à l'IUT 1, un entretien est organisé début juillet pour préparer les aménagements.

Pour les artistes de haut niveau, une candidature est obligatoire sur le lien suivant : https://www.univ-grenoble-alpes.fr/fr/grandes-missions/formation/amenagements-specifiques/etudiant-artiste-de-haut-niveau/
Une commission émet ensuite un avis sur les candidatures. Si l'avis est favorable, l'IUT intègre l'étudiant dans les parcours spécifiques et celui-ci peut demander un aménagement de son cursus.

Enfin, pour les candidats à contraintes médicales, c'est le Centre de Santé de la Communauté Université Grenoble Alpes et le Service Accueil Handicap de la Communauté Université Grenoble Alpes (SAH) qui évaluent sur rendez-vous le plus tôt possible ou à la rentrée universitaire le niveau de contraintes et qui émettent des recommandations d'aménagements..

. POUR LA LICENCE PROFESSIONNELLE

La candidature s'effectue par internet sur le site de l'IUT 1. Les dates de candidatures étaient pour l'année 2017/2018 du 10 mars au 14 avril 2017. Comme pour le DUT, les candidats doivent signaler leurs éventuelles contraintes fortes.

2) L'instruction du dossier « Mission Parcours Spécifiques » :

Les étudiants suivis dans le cadre de la mission "parcours spécifiques" devront fournir :

- *personnes handicapées : tous les éléments permettant de retracer l'historique des aménagements mis en place jusqu'ici et, dans tous les cas, un certificat médical ou une carte d'invalidité et, le plus tôt possible, un certificat du centre de santé universitaire habilité*
- *sportifs de haut niveau : tous documents attestant du statut de SHN*
- *artistes : attestation de niveau « cycle de fin d'études » du Conservatoire (ou équivalent) ou participation à des manifestations professionnelles.*

3) Perte du statut parcours spécifiques :

Lorsqu'un étudiant suivi par la mission Parcours Spécifiques décide de démissionner de sa formation, il doit immédiatement en informer par écrit la direction de l'IUT et en donner les raisons.

La mission peut radier un étudiant de ses listes s'il s'avère que celui-ci ne respecte pas le contrat auquel il s'est engagé. La radiation ne deviendra effective qu'après en avoir informé par écrit l'étudiant concerné.

LES AVANTAGES D'UN ACCOMPAGNEMENT PAR LA MISSION PARCOURS SPECIFIQUES

L'encadrement proposé à l'étudiant lui donne l'avantage d'un **accompagnement privilégié** pendant toute la durée de sa scolarité. Celui-ci vise à concilier les activités universitaires et extra-universitaires.

Cet accompagnement personnalisé doit répondre à une demande spécifique faite par chaque étudiant auprès du correspondant parcours spécifiques et/ou de l'équipe d'animation de la mission.

Le contrat d'études ou contrat pédagogique, signé entre l'étudiant, le correspondant du département, et le chargé de mission "parcours spécifiques", offre à l'étudiant un accompagnement de sa scolarité avec la possibilité de :

- bénéficier de **cours de soutien** individuels en cas de difficultés ou d'absences justifiées en rapport avec l'activité externe.

- bénéficier d'une réduction de l'obligation de **temps de présence** grâce à l'utilisation des cours en ligne.

- déplacer des **contrôles** (en accord avec les enseignants et le directeur des études).

- bénéficier d'un **tiers temps** dans les épreuves de contrôle de connaissance (étudiants dont l'état de santé nécessite ce tiers-temps). Pour obtenir un tiers temps, il est obligatoire de prendre un rendez-vous **<u>à deux endroits</u>** :
  . au **<u>Centre de Santé de la Communauté Université Grenoble Alpes</u>** *(180, rue de la Piscine sur le domaine universitaire de Saint Martin d'Hères - téléphone : 04 76 82 40 70)* afin de rencontrer un médecin qui est habilité à délivrer un certificat médical qui devra être remis au secrétariat de la Mission Parcours Spécifiques. Le dépôt de certificat est obligatoire au moins 2 semaines avant le premier contrôle des connaissances.
  . au **<u>Service Accueil Handicap de la Communauté Université Grenoble Alpes (SAH)</u>** (*Résidence Les Taillées – 271, rue de la Houille Blanche – Domaine Universitaire de Saint Martin d'Hères –* téléphone : 04 76 82 40 70 ou 72) auprès de Mme Nathalie BIENVENU.

- bénéficier de l'aide d'un **secrétaire personne**l pour les épreuves de contrôle, de **preneurs de notes** pour les cours (étudiants handicapés) et de **codeurs** (étudiants atteints de surdité).
- préparer le DUT en 2, 3 ou 4 ans avec l'avantage de **conserver le bénéfice de la bourse d'études** (si existante) pendant toute la durée de la scolarité à l'IUT.

LE CONTRAT PEDAGOGIQUE

1) Modèle du contrat :

L'accompagnement proposé par la mission s'effectue dans le cadre d'une relation contractuelle entre l'étudiant et l'établissement (et le responsable du SUSHN -Service Universitaire du Sport de Haut Niveau - de l'Université Grenoble Alpes pour les sportifs). Cette officialisation du statut et des aménagements demandés permet à l'étudiant de mieux cibler les efforts à fournir durant l'année universitaire en cours.

2) Programme d'aménagement des études :

Révisable, si nécessaire, tous les semestres, il est validé par l'étudiant concerné, par le correspondant du département, et par le chargé de mission "parcours spécifiques".

3) Exemple

Article 1 :

Le programme des semestres d'hiver de l'année 2017/2018 sera traité suivant le découpage ci-dessous :

Répartition des enseignements (semestre 3)				
Unité d'enseignement	Code et matière	Année d'étude	Volume horaire	Cadre FI/FC/D**
UE31	CONS7 : Projets de bâtiments	2	30	FI
	CONS8 : Projets de travaux publics	2	30	FI
UE32	MGM3 : Préparation des travaux	2	30	FI
	MGM4 : Gestion des chantiers	2	30	FI
	COM3 : Expression – Communication (S3)	2	30	FI
	PPP3 :	2	20	FI
	STA1 : Stage 1	2	4 semaines	FI
	EDC : Etude de cas	2	30	FI
	PTU3 : Projet tutoré (S3)	2	75	FI
UE33	SST7 : Structures hyperstatiques	2	30	FI
	SST8 : Béton armé pour le technicien	2	30	FI
	SST9 : Construction bois	2	30	FI
		Total	410	

** **FI** : formation initiale – **FC** : formation continue – **D** : cours à distance

PARTENAIRES ET CONTACTS

Service Universitaire du Sport Haut Niveau – Université Grenoble Alpes

CSBJ Bourgoin-Jallieu

FCG Grenoble

Brûleurs de Loups Grenoble

Service Accueil Handicap de la Communauté Université Grenoble Alpes (SAH) – Domaine Universitaire - Saint Martin d'Hères

Centre de Santé de la Communauté Université Grenoble Alpes – Domaine Universitaire - Saint Martin d'Hères

Clinique du Grésivaudan – La Tronche

INJS : Institut National des Jeunes Sourds - Chambéry

URAPEDA : Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs – Lyon

APEDYS : Association de Parents d'Enfants Dyslexiques – Montaud -Isère

Association EXECO (insertion professionnelle des personnes handicapées) – Grenoble

CGPME Rhône-Alpes, Dispositif *ALTHER Entreprises & Handicap* - Grenoble

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Isère - Grenoble